

Graves attaques contre les assurés de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)

Cette feuille d'information s'adresse spécifiquement au personnel affilié à la CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève), c'est-à-dire - sauf erreur ou oubli - aux collègues des établissements médico-sociaux ci-après :

EMS Les Charmettes

EMS Petite-Boissière Charmilles Liotard

Fondation La Vespérale (Poterie et Arénières)

Maison de la Tour

Maison de Retraite du Petit-Saconnex (MRPS)

Maison de Vessy

Moins de deux ans après l'approbation par le corps électoral de Genève de la loi modifiant les statuts de la Caisse de prévoyance de l'Etat, les milieux qui s'y étaient alors opposés reviennent à la charge, au mépris de ce récent vote populaire.

Rappelons que cette loi, acceptée en mai 2019, a introduit une recapitalisation de la CPEG (imposée par les directives fédérales), tout en maintenant le principe de la primauté des prestations et une répartition de la cotisation 1/3 à charge des salarié-e-s et 2/3 à charge de l'employeur. Cette loi avait été soutenue par les syndicats, les partis de gauche, ainsi que le MCG. Tous les autres partis, de même que le Conseil d'Etat, y étaient opposés.

Cette victoire dans les urnes n'a cependant pas été du goût des perdant-e-s lequel-le-s, dans un déplorable esprit revanchard, n'ont guère tardé à remettre en question ces acquis et tentent maintenant de faire porter aux seul-e-s assuré-e-s le coût financier d'une nouvelle réforme qui a pour seul objectif de réaliser des économies sur le dos du personnel.

C'est ainsi que deux projets de loi ont été ou vont être soumis au Grand Conseil :

- L'un prévoit une répartition de la cotisation de 42% à charge des assuré-e-s et de 58 % à charge de l'employeur. Soit pour les salarié-e-s une augmentation de 26 % qui sera de facto imputée sur le traitement.

- Un autre projet vise lui à une répartition de 45 % pour les salarié-e-s (augmentation de 35 % !) et de 55 % pour l'employeur. De plus, il introduirait une particularité gravissime aux yeux du SSP: les nouveaux et nouvelles employé-e-s seraient soumis à un régime de prévoyance basé sur la primauté des cotisations ce qui,

à terme, signifierait la disparition de la primauté des prestations que le peuple a pourtant voulu préserver.

Ces offensives surviennent dans un contexte de crise économique et budgétaire lié à la situation sanitaire et il n'est évidemment pas surprenant qu'une fois de plus, les auteurs de ces projets cherchent à faire porter les conséquences de cette crise aux salarié-e-s de la fonction publique.



A l'automne dernier, la forte mobilisation des employées et employés du secteur public a permis de faire reculer partiellement le Conseil d'Etat sur ses projets de détérioration des conditions salariales. Les mesures qui se profilent maintenant par le biais de la CPEG sont d'une nature plus grave encore et nécessiteront une riposte déterminée de toutes et tous pour les faire échouer.

Le Syndicat des Services Publics (SSP) s'engagera fermement, avec les autres organisations du personnel, pour faire barrage à cette nouvelle attaque contre les salaires. Cette menace est inacceptable à l'heure où chacune et chacun des membres du personnel s'engage dans des conditions difficiles pour aider la population à surmonter les difficultés liées à la crise sanitaire, et à l'heure où les grandes fortunes et les plus hauts revenus sont totalement mis à l'abri de tout effort de solidarité.

Se syndiquer ? C'est essentiel !

Rejoignez le SSP !

La force d'un syndicat, c'est ses membres. Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus nous serons fort.e.s !

Pour devenir membre du SSP :

<https://geneve.ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/adhesion/>